



HAL
open science

bénévole, volontaire, militant, élu

Yvon Pesqueux

► **To cite this version:**

| Yvon Pesqueux. bénévolé, volontaire, militant, élu. 2010. hal-00509696

HAL Id: hal-00509696

<https://hal.science/hal-00509696>

Preprint submitted on 14 Aug 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bénévole, volontaire, militant, élu

Yvon PESQUEUX

CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers)

Professeur titulaire de la Chaire « Développement des Systèmes d'Organisation »

PARIS

France

E-mail yvon.pesqueux@cnam.fr

Synonymes

Bénévole, volontaire, militant, élu

Définition

Bénévole : c'est une personne qui s'engage librement et volontairement en dehors de son temps professionnel et familial pour mener une action non rémunérée avec pour cible constat d'un besoin d'autrui.

Volontaire : c'est une personne qui s'engage au regard d'une « bonne » cause, sur la base d'un professionnalisme mais aussi compte tenu d'une dimension émotionnelle. L'engagement volontaire s'effectue pour une durée déterminée et devient l'activité principale du volontaire.

Militant : c'est une personne qui s'engage afin de mener un combat pour une idée au regard d'une adhésion (à un groupe) et d'une action pour faire prévaloir cette idée.

Elu : c'est une personne qui fonde sa légitimité sur les liens tissés avec la « cause » dont elle est l'élue tout comme avec ceux qui se réfèrent à la même cause et qui ne sont pas des élus. L'élection est le processus qui va singulariser l'élue en lui conférant une reconnaissance.

Introduction

La responsabilité sociale de l'entreprise (corporate social responsibility) se réfère largement soit de façon implicite, soit de façon explicite, à la dualité « altruisme – égoïsme » qu'il s'agisse de son volet conceptuel avec la valorisation théorique de l'égoïsme par la théorie micro-économique contemporaine soit, en réaction, par la mise en avant de l'altruisme le plus souvent d'un point de vue pratique. S'intéresser au bénévole, au volontaire, au militant et à l'élue, c'est poser quatre figures en gradation au regard à la fois de la volonté, de la légitimité et de la représentativité, référents

Yvon PESQUEUX

permettant de les distinguer. Le bénévole se construit à partir de l'initiative, le volontaire de l'engagement et le militant de l'implication (il a foi en ce qu'il fait, se situant ainsi dans le registre de la croyance) et l'élue de la représentation. Avec ces figures, c'est aussi poser la question de la nature et de l'intensité de l'engagement ainsi que de la référence qui leur sert de dénominateur commun : le missionnaire. La notion est à comprendre aussi bien dans son acception religieuse (on met alors en avant la question de la croyance, un missionnaire est celui qui croit en sa mission) que dans celle de la priorité (une mission construit une contingence, une hétéronomie qui surplombe l'autonomie du sujet). Les modalités de la mobilisation iront de l'activisme (pour le bénévole, au regard de l'importance accordée à une rationalité procédurale) à la cohérence (pour le volontaire au regard d'une rationalité technique) et à l'adhésion / cohésion (pour le militant). L'élue est la figure qui permet de passer de l'univers de la société civile (celui du bénévole, du volontaire et du militant) à celui de la société politique. Dans tous les cas, il est bien question d'apprentissage, plutôt de type social dans les trois premiers cas et plutôt de type politique dans le dernier.

Avec ces figures, c'est bien de liberté d'association et de liberté d'expression qu'il est question, l'association de la loi de 1901 étant, en France, l'habit juridique de ces libertés d'association et d'expression, là où il est plutôt question de « communauté » aux Etats-unis.

Les définitions des deux termes d'égoïsme et d'altruisme sont nombreuses et touchent aussi bien le champ de la philosophie que celui de l'anthropologie, de la sociologie, de l'économique ou même du biologique.

L'égoïsme est généralement entendu comme un amour de soi dont la réalisation se caractérise par des comportements explicables au regard de ses intérêts. Pour sa part, l'altruisme indique l'amour d'autrui. Forgé par A. Comte, ce terme a été depuis adopté pour donner un nom à l'ensemble des sentiments bienveillants. Ces sentiments ou penchants bienveillants (A. Comte parle de sentiments dans l'état passif et penchants dans l'état actif) sont ramenés par lui à trois modalités : l'attachement et la vénération (cas spécifiques), l'humanité (cas plus général) avec la bonté, la sympathie et l'amour universel (3^o cas). Les sentiments altruistes se rattachent soit à une personne déterminée (avec l'amour et l'amitié), soit à un groupe plus ou moins large avec les affections domestiques, civiques et philanthropiques (mais on reste là dans la partialité de la loyauté), soit à l'humanité dans son ensemble. Le fondement de l'égoïsme est plus facile à fonder au regard d'un atavisme lié à la nécessité de se nourrir et de se reproduire

(perspective naturaliste) tandis que le fondement atavique de l'altruisme est plus délicat à fonder au regard de la nécessité d'aimer pour se reproduire.

Une typologie possible des formes d'altruisme regrouperait ainsi :

- L'altruisme réciproque qui suppose un bénéfice, attendu ou non, de l'action altruiste. Il est donc très proche d'un égoïsme méthodologique.
- L'altruisme normatif qui repose sur la combinaison d'impératifs moraux avec des pressions en provenance de la société. La dépendance inévitable de la communauté fonde donc la nécessité de dépasser l'état de nature ou d'en révéler la persévérance dans l'être (cf. Le « gène égoïste » de R. Dawkins (2003, 1976), prêt à tout pour se reproduire).
- L'altruisme émotionnel qui fait appel aux sentiments moraux compte tenu de la nécessaire importance à accorder aux émotions et qui fonderait alors une forme de bien-être de la communauté comme de l'individu. L'intérêt émotionnel de l'altruisme tend alors à s'éloigner du profit direct de l'égoïsme.
- L'altruisme religieux qui est fondé sur les principes religieux comme phénomène second par rapport à la foi avec, au travers de la charité, l'extension à autrui du principe de réciprocité (entre le croyant et son dieu), l'adhésion à une norme de comportement tirée des préceptes religieux et la beauté religieuse du geste qui prime le tout.
- L'altruisme « véritable » qui est alors une utopie avec la distinction opérée par E. O. Wilson (1979) entre un altruisme « dur », hors rationalité et unilatéralement orienté vers les autres (rarissime) et l'altruisme « mou » caractérisé par la motivation (alors plutôt égoïste) de réciprocité.

L'égoïsme présenterait donc une forme de supériorité conceptuelle sur l'altruisme dans la mesure où il n'a pas besoin de moralisme pour être fondé.

Le bénévolat, dont il est si souvent question avec les modalités pratiques de l'éthique des affaires et de la responsabilité sociale de l'entreprise au regard des ONG est équivoque. Même s'il est fondé par l'altruisme, il est toujours dirigé de façon partielle vers des personnes qui se situent hors du cercle familial. D. A. Kennett (1980) définit l'altruisme comme « *le don d'argent, de temps ou de tout autre bien ou service contribuant au bien-être économique d'autrui, sans obligation ni espérance de gain futur en contrepartie* ». L'altruisme « pur » est à ses yeux trop rare pour fonder un argument (cf. L'état supérieur du stade moral de L. Kohlberg (1972)) face à un « quasi-altruisme » motivé par le désir d'être reconnu par ses pairs, de parvenir à un rang social élevé, de bénéficier de déductions fiscales, ou par l'espérance que le comportement altruiste bénéficiera à l'altruiste (par exemple à la réputation) ... où l'on n'est pas

Yvon PESQUEUX

forcément si loin que cela de l'égoïsme ! Le bénévolat caractérise une action qui est effectuée à la fois sans obligation et gratuitement quant à la cible visée. C'est à ce titre qu'il se distingue du volontariat. Le Conseil Economique et Social a ainsi adopté la définition de M.-T. Chéroute (1983) qui fait du « *bénévole celui qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui en dehors de son temps professionnel et familial. C'est une participation volontaire et active devant le constat d'un besoin* ». C'est la conscience qui prévaut dans le bénévolat et la mobilisation de la volonté dans le volontariat. Mais les deux notions ont aujourd'hui en commun d'être chargées d'émotion.

B. Halba (2003) rappelle que le mot est issu du latin *benevolus*, qui signifie « qui veut bien » et qu'il est toujours connoté positivement au regard d'une « bonne volonté », de dispositions favorables dans le sens de la bienveillance. L'expression contemporaine de « motivé » est aujourd'hui significative de cette « bonne volonté » appliqué au bénévole (comme au volontaire). Longtemps utilisé comme adjectif, le mot ne devient substantif qu'à la fin du XIX^e siècle. Le mot « bénévole » puise son sens moderne du domaine religieux car, en droit ecclésiastique, le bénévolat est l'acte qui consiste à accorder une place monacale dans une maison à un religieux d'un autre ordre. L'idée d'accueil se combine avec celle d'échange et de gratuité. De façon plus générale, le bénévolat exprime l'idée d'une solidarité naturelle et sociale que l'on rencontre aussi bien dans les sociétés traditionnelles que modernes. Il vise la manifestation des problèmes et non leurs causes et celle dont il est question se situe dans l'acception moralisatrice de la « bonne cause ». Le bénévolat est donc plutôt apolitique *a priori*. Le Centre d'études et d'information sur le volontariat (CEIV) identifie cinq caractéristiques du bénévolat : l'engagement, la liberté, le désintéressement, l'action organisée et le service à une communauté au sens large. Avec ces caractéristiques, il s'agit d'exclure du bénévolat les solidarités familiales, amicales et de voisinage qui ne valident que les trois premières caractéristiques.

M. Le Net & J. Werquin (1985) ont identifié trois courants marquant les origines des mouvements bénévoles en France, tous basés sur le principe des actions de solidarité :

- Les secours organisés par l'église ou les personnes privées : école au Moyen Age, hôpitaux et orphelinats au XVII^e siècle, institutions pour aveugles ou sourds et muets avant la Révolution Française,
- Les solidarités laïques des classes laborieuses qui créent des guildes de métiers et, dès le X^e siècle, des corporations, des confréries et des compagnonnages,
- Les solidarités interstitielles après la Deuxième Guerre Mondiale pour ce qui avait été laissé sans réponse par le développement de l'Etat-providence.

Yvon PESQUEUX

Le bénévolat se distingue, dans la langue française, du volontariat. Le mot avait à l'origine, non pas un enracinement religieux mais militaire. Il laisse le champ ouvert à des concrétisations plus nombreuses et désigne, dans une acception neutre, tout ce qui est entrepris sans contrainte. En caractérologie, positivement il désigne quelqu'un de généreux, d'empressé, de zélé et négativement quelqu'un d'impertinent, d'effronté voire de désobéissant. Depuis la fin du XVII^e siècle, le « volontaire » désigne un soldat enrôlé sans être rémunéré dans le but d'apprendre à faire la guerre. L'acception moderne associe l'idée d'engagement avec celle de dévouement à la patrie et / ou à une « bonne » cause, l'idée de danger y étant présente. A la différence du bénévolat, le volontariat offre aujourd'hui l'image d'un professionnalisme mais aussi, dans une moindre mesure que le bénévolat, une dimension émotionnelle. L'engagement volontaire s'effectue pour une durée déterminée et devient l'activité principale du « volontaire ». F. Billaut & A. Piveteau (2001) font du volontariat une troisième manifestation possible de la relation de travail corrélativement au bénévolat et au salariat, relation de travail marquée par son orientation vers le développement. D'une certaine manière, pour ce qui concerne la responsabilité sociale de l'entreprise, on pourrait dire qu'au bénévolat des grandes entreprises (donc ne s'exerçant pas en rapport avec leurs compétences) correspondrait le volontariat des ONG (venant valider leur professionnalisme).

En France, l'histoire du bénévolat et du volontariat s'est appuyée sur la conquête de la liberté d'association jusqu'en 1901, puis sur son essor et surtout son développement après la Deuxième Guerre Mondiale. En France tout comme dans les autres pays occidentaux, la reconnaissance de la liberté d'association a toujours été confrontée à l'ambivalence de sa perception comme menace et / ou comme soutien au pouvoir en place, principalement en ce qui concerne les pouvoirs « forts ». Il existe donc une forme de proximité entre le développement des associations et la référence à des sociétés secrètes, et ceci quelle que soit l'époque (Al Quaida à l'ère d'Internet, par exemple). Différents courants en fondent le développement, le contrat social et le rationalisme constituant des références importantes. Sur un plan culturaliste, E. Archambault (2001) distingue quatre modèles dominant le secteur associatif dans le monde occidental : le modèle rhénan (corporatiste), le modèle anglo-américain (libéral), le modèle scandinave (social-démocrate) et le modèle méditerranéen (avec l'importance accordée à l'émergence). Le bénévolat ne peut donc être dissocié aussi facilement que cela des courants idéologiques, ces courants constituant un creuset de la transformation des bénévoles en militants et de l'engagement associatif en engagement politique. En effet, ce qui caractérise la figure du militant est l'idée de combat, de lutte pour une idée au regard d'une adhésion (à un groupe) et d'une action pour faire prévaloir cette idée.

Yvon PESQUEUX

Ceci étant, l'engagement associatif se situe bien au cœur des systèmes démocratiques comme le signale A. de Tocqueville (1835, 1840) pour qui la science de l'association constitue la science « mère » de toute démocratie, le progrès de toutes les autres sciences dépendant de celle-là. C'est en effet le palliatif des excès de la démocratie représentative (la dictature de la majorité) dans la mesure où il permet aux opinions minoritaires (et / ou partielles et partiales) de se faire entendre. La liberté d'association est donc aussi vitale à la démocratie que la liberté de la presse. La « proximité » de l'association permet à la fois de ramener l'individu de la poursuite de ses intérêts égoïstes vers les perspectives d'un intérêt plus général (mais pas le Bien Commun, même si son activité contribue à sa définition) en permettant son engagement dans la gestion des problèmes locaux de façon directement tangible. On est donc plus proche du « politisé » que du politique, l'association n'étant pas, de manière directe, constitutive de l'institution. Les associations sont le lieu privilégié de l'expression de la démocratie de proximité, excellents relais de la trop grande généralité perçue des problèmes politiques généraux et de la massification de la société. Elles peuvent être considérées comme le lieu d'apprentissage de la solidarité et des vertus civiques dans la mesure où l'engagement personnel facilite l'intégration des normes et des valeurs nécessaires à une cohésion sociale. Mais l'engagement se traduit par des interactions organisées. On parle d'ailleurs à cet égard de « collectif d'engagement ». Pour R. D. Putnam (2002), le lien associatif qui se situe à l'intersection de l'espace public et de l'espace privé produirait du « capital social », c'est-à-dire un « bien » collectif, une ressource mobilisable pour tisser un lien social et donc indispensable au fonctionnement d'une société démocratique.

L'association est le mode de questionnement du politique. Elle peut être de type « privé – économique » (les entreprises) ou de type « privé – non économique » (la loi dite de 1901 en étant l'habit juridique).

Le cadre du bénévolat est celui de l'économie « non officielle » (c'est-à-dire un régime économique où les activités ne s'effectuent pas en contrepartie d'un revenu monétaire, son affirmation s'effectuant à défaut et / ou contre une économie « officielle »). Il comprend aussi la référence plus codifiée à un tiers secteur dont le contenu s'est modifié à partir des années 80, en se référant non plus d'abord à des formes juridiques alternatives (les coopératives et les mutuelles) mais à un champ d'activité (l'économie sociale et solidaire). D'origine anglo-américaine, cette notion semble avoir été introduite en France par J. Delors dans les années soixante et regroupe, non sans ambiguïté, des activités à finalité sociale, écologique, une économie de proximité et une

Yvon PESQUEUX

économie solidaire. Cette diversité prend le relais des mutuelles, coopératives et associations qui constituaient une ancienne forme qualifiée d'« économie sociale ». On peut ainsi parler de tiers secteur « non régulé » entre le secteur public (à régulation démocratique) et le secteur privé (à régulation marchande). On y trouve, par exemple, l'insertion professionnelle, l'aide aux personnes disposant de ressources faibles, la protection de l'environnement, etc., c'est-à-dire des activités qui ont pour dénominateur commun une utilité large pour la société, la cohésion sociale mais qui, *a priori*, ne sont pas facturables. La notion a véritablement émergé dans la décennie 80, corrélativement à la crise qui frappe à la fois les secteurs marchand et public dans leur incapacité à couvrir l'ensemble des besoins de la société et occupe aujourd'hui une place légitime. Des mesures de financement mixte (c'est-à-dire relevant de l'économie marchande mais bénéficiant de dérogations fiscales et de subventions) se sont alors développées. Les agents de cette économie sociale et solidaire poursuivent un objectif d'utilité économique « et » sociale, d'où la référence à la notion d'« économie ».

L'économie sociale et solidaire, manifestation *in concreto* des activités du tiers secteur répond à la mise en œuvre des principes suivants : principe de solidarité, de démocratie, de participation (une « personne » = une voix, quelle que soit la « nature » juridique de la personne ou leur statut – salarié, usager, consommateur, etc.), la limitation de l'aspect lucratif et l'indépendance vis-à-vis de l'Etat. Le terme a été officiellement mentionné dans cette acception pour la première fois au Sommet européen de Luxembourg en 1977, en particulier dans le cadre de la lutte contre le chômage. C'est ce qui ouvre le champ à la notion de militant.

La référence au militant met l'accent sur la combinaison entre l'engagement explicite de la volonté et la loyauté. Le militant va prendre parti, ancrant la notion dans le politique.

La référence à l'élu met l'accent sur la légitimité de la figure, l'importance de la personne élue et les liens tressés avec la « cause » dont elle est l'élu tout comme avec ceux qui se réfèrent à la même cause et qui, justement, ne sont pas des élus. L'élection est donc un processus qui va singulariser une personne donnée en lui conférant une reconnaissance.

Les figures précédentes (de bénévole et de volontaire) conduisent à la légitimité contemporaine attribuée à l'entreprise par l'institutionnalisation de la logique projective. Plus que d'engagement, c'est d'initiative dont il est alors question, l'entreprise et le projet entrant alors en combinaison. La figure générique de l'entrepreneur institutionnel est entachée de la domination reconnue à l'entrepreneur privé qui écrase la dimension

Yvon PESQUEUX

plus générale de l'entreprendre (« prendre entre »). Dans l'expression de la liberté d'association, les logiques projectives privilégient les catégories du « privé – économique » sur le « privé – non économique » au point de conduire aujourd'hui à un renouvellement de l'expression de la liberté d'association en dehors d'un cadre légal, conduisant à une situation qui peut être sans doute perçue comme trop « managérialiste », mais également en phase avec l'anarchisme inhérent au libéralisme libertaire. Cette figure de l'entrepreneur est donc représentative d'un certain « spontanéisme ».

Il faut enfin compléter ces développements en signalant qu'au bénévole, au volontaire et au militant et à l' élu s'ajoute aujourd'hui le mécène et à l'association, correspond le plus souvent alors la fondation qui exprime la volonté de faire des promesses et de les tenir dans les logiques d'un propriétéarisme communaliste (et non d'un propriétéarisme possessif) au non d'un intérêt commun (et non d'un Bien Commun).

Le terme vient de Gaius Maecenas, conseiller d'Auguste et protecteur des belles-lettres. Comme le souligne L. Salerno, dans l'*Encyclopedia Universalis*, « sa signification s'est élargie, à l'époque moderne, jusqu'à désigner toute forme de protection des arts et des activités relevant du talent ». Un mécène est donc quelqu'un qui commande puis achète (un « grand patron » généralement aujourd'hui, ce « grand patron » étant devenu la figure de référence de l'aristocratie). Son actualité dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise vient de l'existence d'un mécénat d'entreprise qui constitue à la fois un élément de communication externe et un aspect des politiques de responsabilité sociale de l'entreprise. Il se trouve proche de deux actions de « communication externe – responsabilité sociale de l'entreprise » : le *sponsoring* et le parrainage. Le *sponsoring* est une modalité publicitaire ciblée, le parrainage une action publicitaire plus large alors que le mécénat contribue à construire et améliorer l'image de marque et la réputation. Ces trois modalités relèvent à la fois de la politique générale, du *marketing* et des relations publiques afin de créer un climat de compréhension et de confiance à partir de l'image de l'entreprise, de ses marques, de ses produits et services. Elles appartiennent donc au domaine de la communication dite *corporate* (sur l'image générale et la réputation) et de la communication « institutionnelle » (à destination de la « s »ociété et non pas seulement des clients potentiels et réels). Il s'agit à la fois de créer de la notoriété, de développer son identité et son image.

Key issues

On retrouve la référence à ces figures dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise quand il s'agit de se référer à des parties prenantes (stakeholders), ces parties prenantes devant être représentées pour valoir.

Future directions

Si la démocratie se définit comme l'articulation d'un principe de représentation et d'un principe de délibération, la démocratie représentative peut être définie comme un système politique qui met la délibération sous l'autorité de la représentation et la démocratie délibérative comme un système politique qui met la délibération en avant en pouvant, à la limite, se passer de la représentation. La démocratie délibérative s'inscrit dans la perspective d'une égale capacité d'expression des groupes et des individus « sans rivalité » puisque l'accès à la délibération des uns n'en prive pas pour autant les autres. La perspective est donc celle de gérer un pluralisme raisonnable et d'obtenir un consensus par recoupement afin d'éviter, au moins, un *dissensus* déraisonnable à partir de l'organisation de la liberté d'expression et autour des figures du bénévole, du volontaire, du militant et de l'élu. Son projet s'articule autour d'un renouvellement de la notion de participation compte tenu d'une gamme d'invitations à participer. La démocratie délibérative pose également des questions plus subtiles dans la mesure où ses catégories se développent à l'intérieur de celles de la démocratie représentative, étant encore présentées comme des palliatifs. La démocratie délibérative indique ainsi l'importance accordée à la réciprocité dans la délibération, la publicité de l'énonciation des positions des protagonistes - dont on doit éviter, au regard du principe de transparence, de ne pas les énoncer, fut-ce-t-elles extrêmes - et la responsabilité du débattre vis-à-vis de la communauté qu'il représente dans le débat.

Bibliographie

- ARCHAMBAULT, E. 2001. *Les associations et l'Europe en devenir*, La Documentation Française, Paris
- BILLAUD, F. & PIVETEAU, A. 2001. *Pour un volontariat d'avenir*, La Documentation Française, Paris
- CHEROUTE, M.-T. 1983. *L'essor et l'avenir du bénévolat, facteur d'amélioration de la qualité de la vie*, Conseil Economique et Social, Paris
- DAWKINS, R 2003, 1976. *Le Gène égoïste*, Odile Jacob (*The Selfish Gene*, 1976, ISBN 0-1928-6092-5)
- HALBA, B. 2003. *Bénévolat et volontariat en France*, La Documentation Française, Paris
- KENETT, D. A. 1980. « Developments in the Theory of Public and Private Redistribution », *American Journal of Economics and Sociology*, April

Yvon PESQUEUX

- KOHLBERG L. 1972. « Development as the Aim of Education », *Harvard Educational Review*, 1972, 42, 4, 448-495
- LE NET, M. & WERQUIN, J. 1985. *Le volontariat – Aspect sociaux, économiques et politiques en France et dans le monde*, La Documentation Française, Paris
- PUTNAM, R. D 2002. *Democraties in Flux – The Evolution of Social Capital in Contemporary Society*, Oxford University Press
- TOCQUEVEZLLE, A. 1835 (T. 1), 1840 (T. 2). *De la démocratie en Amérique*, Garnier-Flammarion, Paris
- WILSON, O. E. 1979. *L'humaine nature – essai de sociobiologie*, Stock, Paris, 1979 (*On Human Nature*, 1979, Harvard University Press, ISBN 0-674-01638-6)